

Prévention de la COVID-19

AVIRON



PRÉVENIR

1. Rythme envisagé de reprise des activités

- Appliquer les mesures de prévention permettant de garantir la protection de la santé de l'ensemble des personnes (dirigeants, encadrants, pratiquants)
- Promouvoir les consignes sanitaires visant à limiter la propagation du virus
- Reprise progressive en fonction des différentes catégories de pratiquants

2. Publics concernés

- Sportifs licenciés, adhérents, pratiquants occasionnels, accueils collectifs
- Dans le respect d'une organisation collective garantissant l'absence de regroupements de plus de 5 personnes (encadrement compris)

3. Activités proposées

- Pratique de l'aviron en bateau individuel

Prévention de la COVID-19

AVIRON



4. Aménagements de la pratique

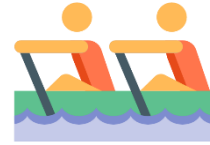
Le site

- Mise en place d'une zone d'accueil extérieure avec produit hydro-alcoolique et matérialisation d'une zone d'attente en cas de nécessité
- Tenue d'un registre des personnes accueillies au club (nom, prénom, heures d'arrivée, de départ, contact)
- Affichage des informations et consignes nécessaires à la gestion de la situation sanitaire et de la navigation (éviter tout recours aux supports papier)
- Organisation d'une circulation à sens unique pour accéder au garage à bateaux et au ponton d'embarquement, puis en fin de séance, à la zone de nettoyage du bateau avant stockage
- Respect des règles de distanciation sur les différents secteurs de la structure (accueil, local matériel, accès ponton, embarquement, débarquement, nettoyage, rangement) : distanciation de 1,50 m entre chaque personne
- Fermeture des zones ne permettant pas le respect des règles de distanciation
- Accès à un point d'eau extérieur pour le lavage des mains
- Fermeture des vestiaires

PRÉVENIR

Prévention de la COVID-19

AVIRON



PRÉVENIR

Le personnel d'accueil

- Désignation d'un **réfèrent Covid-19** pour la structure d'accueil
- Désignation d'un régulateur des flux de pratiquants/jour d'activité ; personne chargée de faire respecter les consignes
- **Port du masque obligatoire** pour l'ensemble des encadrants et chargés d'accueil

Locaux et matériels

- Ravitaillement régulier en produits nécessaires au respect des consignes sanitaires (savon liquide, produit hydro-alcoolique, essuie-mains à usage unique, poubelles et sacs poubelle, lingettes désinfectantes virucides)
- Désinfecter régulièrement les différents points contact
- Désinfecter et nettoyer systématiquement les matériels après chaque utilisation (bateaux, manches des avirons...)